

<p>Compte-rendu du Conseil d'Administration de l'Aract Centre 22 février 2016 Novotel Orléans</p>
--

Les Administrateurs se sont réunis le 22 février 2016 au Novotel à Orléans sur convocation du Président, à l'effet d'examiner l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 14 décembre 2015
- Budget prévisionnel 2016
- Adoption de la charte actualisée du réseau Anact-Aract
- Rubex : missionnement par le Conseil régional
- Projets développés dans le cadre de partenariats
 - Nationaux
 - Locaux/régionaux
- Site internet
- Prochaines réunions

Présents ou représentés :

Administrateurs titulaires :

Monsieur MICHEL-ANGLAREX	CGT représenté par Monsieur BIDET
Monsieur BIDET	CFDT
Monsieur BRAUD	UPA
Monsieur COUTON	MEDEF
Monsieur DAVIET	CGPME
Madame GHERISSI	MEDEF
Monsieur LALEUF	CFE-CGC
Monsieur PELE	FO
Monsieur OUDIANE	MEDEF
Monsieur ROSSIGNOL	CFTC

Administrateurs suppléants :

Monsieur DOUCHET	CFTC
Madame PETIT	MEDEF
Monsieur SINGLAS	CFE-CGC

Absents excusés :

Madame BARD	CGPME
Monsieur HODIMONT	MEDEF
Monsieur JARRY	FO
Monsieur MEYNENT	MEDEF
Madame PAC	CFDT
Monsieur PERON	CGT
Monsieur TOMASI	UPA

Assistent également à la réunion :

Madame DELORME
Madame LE TOUCHE

Assistante de l'Aract Centre
Directrice de l'Aract Centre

La moitié au moins des membres disposant du droit de vote dans chacun des collèges étant présente ou représentée, le Conseil peut donc valablement délibérer.

Approbation du PV du précédent CA

Le Président propose de procéder à l'approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 14 décembre 2015.

Aucune remarque ni suggestion n'étant émise, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Budget prévisionnel 2016 (document joint)

Madame LE TOUCHE apporte les précisions suivantes :

Sur les produits d'un montant total de 626 409 €

- Prestations de service : 28 950 €. Seules les conventions signées à ce jour sont prises en compte. D'autres sont actuellement en cours d'élaboration. Le budget prévisionnel 2015 mentionnait 57 608 €.
- Subventions : 594 057 €
 - o Anact :
 - Convention annuelle : 120 910 € (soit -5 % par rapport à 2015)
 - Frais d'animation du FACT : 1 000 € (il s'agit d'une estimation, ce montant pourrait augmenter sensiblement)
 - Co-pilotage projet national FEST : 11 000 €
 - o DIRECCTE : 200 000 € au titre du CPER
 - o Conseil Régional : 200 000 € au titre du CPER
 - o DRDFE (projet égalité 2015 – 2016) : 17 467 €
 - o Opcalim (projet national décliné en région) : 17 745 €
 - o FSE (projet égalité 2015 – 2016) : 25 935 €
- Autres produits divers : 3 402 € (cotisations, transferts de charges d'exploitation et autres intérêts et produits assimilés).

En ce qui concerne les charges, celles mentionnées sont inhérentes au fonctionnement de l'Aract avec un effectif de 7 collaborateurs. Une provision est mentionnée en vue du prochain déménagement de locaux et a été estimée dans un premier temps à 10 000 € (déménageur, loyers, frais d'agence, remise en état, ...). En ce qui concerne la communication, et pour répondre à Monsieur BRAUD concernant la hauteur de ce poste sur 2014, il est précisé que cette année là, l'Aract a organisé un forum compétences (annulé depuis faute de financement spécifique) et a diffusé très largement des plaquettes réalisées dans le cadre du projet « égalité professionnelle ».

Le Vice-Président souhaite savoir si l'Aract a eu l'assurance de la part de la Direccte et du Conseil Régional que leur subvention sera bien à hauteur de celle mentionnée soit 200 000 € pour chaque financeur.

Madame LE TOUCHE confirme que l'Aract est inscrite au CPER mais que cette question pourra être posée aux financeurs concernés lors du Comité d'Orientation de cet après-midi.

Le Président propose de soumettre au vote le projet de budget prévisionnel 2016 tel que présenté. Le projet est adopté à l'unanimité.

Adoption de la charte actualisée du réseau Anact-Aract

Cette charte qui renforce les liens du réseau Anact/Anact et notamment la transmission d'information de l'Anact vers les Aract a été signée par le Président et le Directeur Général de l'Anact ; elle doit maintenant être signée par l'ensemble des Présidents et Vice-Présidents des Aract.

Le Président rappelle que le projet de charte a été soumis en son temps aux Conseils d'Administration pour propositions de modifications auprès de l'Anact.

Le Conseil d'Administration de l'Aract Centre-Val de Loire donne mandat aux Président et Vice-Président pour signer le document dans sa version finalisée.

Monsieur BRAUD souhaite des précisions sur les modalités de la programmation avec les autres financeurs, notamment si ces derniers émettent des propositions d'action en amont ou en aval du processus et s'il n'y a pas de décalage avec la charte réseau.

Le Président précise que, depuis 2 ans, l'Aract demande, à partir du mois de juin au Conseil Régional et à la DIRECCTE leurs centres d'intérêt potentiels. L'ensemble des propositions émises est ensuite présenté, débattu et soumis à l'approbation du Conseil d'Administration. Il n'y a donc pas de décalage. Le travail est fait en étroite collaboration et tient compte des contraintes de chacun. Seules les personnalités qualifiées siégeant au Comité d'Orientation ne sont pas sollicitées en amont.

Aujourd'hui, le Comité d'Orientation (CO) a lieu, en raison des différents agendas, l'après midi. Le Conseil ne peut donc approuver la programmation que sous réserve des remarques faites lors du CO.

Le Président souligne qu'en rencontrant les différents financeurs en amont, il y a beaucoup moins d'incompréhensions lors du CO. La région et la Direccte ne sont pas seulement financeurs de l'association, ils sont demandeurs des services de l'Aract.

Pour répondre à Monsieur BRAUD qui relève, d'une part, les nouvelles orientations du Conseil Régional et, d'autre part, l'éventuelle nécessité d'être vigilant quant aux baisses de subventions de certaines structures effectuées par souci d'économie, le Président souligne que l'Aract ne fait pas doublon avec un autre organisme et souhaite qu'elle ne fasse pas l'objet d'économie d'échelle.

En ce qui concerne le réseau Anact, les Aract qui fusionnent conservent, cette année, la subvention allouée par l'Anact. Des modifications seront apportées l'an prochain et l'Aract Centre-Val de Loire n'est pas à l'abri d'être impactée en 2017.

Projets développés dans le cadre de partenariats nationaux

Les précisions suivantes sont apportées lors de la présentation (voir document joint) :

FEST : Formation En Situation de Travail

- 14 OPCA candidats au départ de l'action avec un projet bien spécifique et des modalités précises. Le comité scientifique et technique réuni le 17 février 2016 devait juger la pertinence des projets soumis.
- Isabelle FREUNDLIEB mène déjà une action sur la formation en situation de travail avec le Pays de Vierzon mais elle ne s'inscrit pas dans le projet FEST national. En revanche, le zoo de Beauval pourrait être intéressé pour développer une action spécifique s'inscrivant au niveau national.

Madame LE TOUCHE diffusera aux Administrateurs la liste des OPCA participant à ce projet.

Qualité de vie au travail en milieu sanitaire et médico-social

- Il s'agit de créer des clusters qui vont interagir pour avancer ensemble dans une démarche de qualité de vie au travail.
- Dans les régions, le pilotage du projet est confié à l'ARS en collaboration avec l'Aract.
- Pour l'Aract Centre-Val de Loire, le dossier de candidature est en cours de finalisation et doit être déposé avant minuit ce soir. 6 à 8 établissements de soins psychiatriques (secteur public et privé) répartis sur 4 départements pourraient intégrer le cluster. Thèmes : les espaces de discussion visant à aider les salariés à se prémunir de la violence des patients et la reconnaissance au travail.
- 3 nouvelles Aract peuvent intégrer ce projet national.

Qualité de vie au travail dans les entreprises agroalimentaires

- Ce projet a déjà donné lieu pour l'Aract Centre-Val de Loire à une convention avec un financement spécifique sur 2015. Pour 2016, le budget national a été revu à la baisse avec des répercussions en région. L'Aract a donc adapté ses actions (GPS et démographie) au budget alloué.

ARESO : dispositif « appui aux relations sociales »

- Isabelle FREUNDLIEB interviendra sur ce projet avec une personne de la Direccte ; toutes les deux ont été formées à ce dispositif.
- Une première entreprise vient de solliciter l'Aract.
- Face à ce sujet sensible, l'Aract a créé des Aract « Pivot » qui sont en soutien des autres associations soit physiquement soit par l'apport d'outils. Pour l'Aract Centre-Val de Loire, l'Aract « Pivot » est Picardie.

Les Administrateurs relèvent que la mission de l'association n'est pas d'intervenir dans les situations de conflits, elle intervient avant ou après mais pas pendant. Madame LE TOUCHE propose aux Administrateurs de réunir un groupe de travail pour définir les limites d'action de l'Aract dans ce projet. Sont volontaires, Messieurs BIDET, COUTON, OUDIANE et SINGLAS.

Le Vice-Président demande à Mme LE TOUCHE de rencontrer la Direccte afin de préciser l'objectif du projet, le périmètre, les interlocuteurs, les moyens.

Projets développés dans le cadre de partenariats locaux/régionaux

Les précisions suivantes sont apportées lors de la présentation (voir document joint) :

Prévention de la pénibilité avec le CNPA

Madame GHERISSY n'est pas d'accord pour que l'Aract développe des outils du CNPA. Madame LE TOUCHE précise qu'il s'agit de mettre en adéquation les outils actuels avec la loi et la réglementation. Le financement sera assuré par le CNPA. Les Administrateurs souhaitent que le cadre de l'action de l'Aract soit défini avec précision.

Prévention de la pénibilité avec UNAMA

- 2 projets avec ce partenaire :
 - un sur la prévention des TMS dans le secteur de la tapisserie d'ameublement
 - un sur la prévention des risques professionnels des ébénistes liés en particulier au risque poussières en partenariat avec la CARSAT et les services de santé au travail.

Monsieur BRAUD relève que le risque poussière est connu depuis très longtemps et que les professionnels de ce secteur ont dû le prendre en compte.

En ce qui concerne l'information des apprentis dans les lycées, il est souligné que cette dernière relève de la responsabilité du corps enseignant.

Suite à la présentation de tous ces projets, le Président rappelle que l'Aract ne dispose que de 5 Chargés de Mission, il faudra être vigilant aux disponibilités de chacun.

Maintien en emploi des personnes atteintes de maladies chroniques évolutives

Pas de remarques particulières.

Usine du futur

Face à l'enjeu politique de ce projet et pour tenir les délais impartis, Madame LE TOUCHE a mobilisé l'ensemble de l'équipe sur cette action.

Fabrication additive

Ce projet en partenariat avec la DIRECCTE et le CETIM n'amène pas de remarques particulières.

Intervention RPS pour le Conseil régional

Pas de remarques particulières.

Site internet (voir document joint)

Pas de remarques particulières.

Prochaines réunions statutaires

- 14 mars à 14 H : Conseil d'Administration Hôtel Campanile La Chapelle Saint Mesmin
- 18 avril à 14 H : Assemblée générale Hôtel Campanile La Chapelle Saint Mesmin
- 18 avril à 15 H : Conseil d'Administration Hôtel Campanile La Chapelle Saint Mesmin
- 20 juin à 14 H : Conseil d'Administration dans les locaux du Fongecif à Orléans

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 H 00.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et le Vice-président.

